

Séance du Mardi 26 Mai 2020

Membres en exercice : 15
Convocation du 18 mai 2020

Présents : 15
Affichage : 18 mai 2020

L'an deux-mille-vingt, le mardi vingt-six mai, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de La Celle sur Morin proclamés élus par le bureau électoral à la suite des élections du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Etaient présents : Mmes SCHAUFLER, COLLARD, SABRE, PEREIRA, LEMAIRE, VERMANDEL, DANIEL, BRE,
Mrs DUMEE, BOUCHASSON, SOULIER, BENOIST, BARCELLA, PHILIPPE, GURY,

Absents :

Secrétaire de séance : M. GURY Félicien

Après avoir constaté que le quorum était atteint à 19h30, la séance a été ouverte sous la présidence de Madame SCHAUFLER Jacqueline, maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer : Mmes SCHAUFLER, COLLARD, SABRE, PEREIRA, LEMAIRE, VERMANDEL, DANIEL, BRE, Mrs DUMEE, BOUCHASSON, SOULIER, BENOIST, BARCELLA, PHILIPPE, GURY, dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, M. GURY Félicien, secrétaire de séance, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la réunion du 6 février 2020 est approuvé, à l'unanimité.

- **Délibération n°2020-07 : Institution et vie politique / Élection du Maire**

Mme COLLARD Danièle, doyenne d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire. Elle fait lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Mme COLLARD sollicite deux volontaires comme assesseurs : M. BOUCHASSON Dominique et Mme SABRE Florence acceptent de constituer le bureau.

Mme COLLARD demande alors s'il y a des candidats.

Mme SCHAUFLER Jacqueline propose sa candidature.

Mme COLLARD Danièle enregistre la candidature de Mme SCHAUFLER Jacqueline et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

DEPARTEMENT SEINE ET MARNE / COMMUNE DE LA CELLE SUR MORIN 77515
Conseil Municipal du Mardi 26 mai 2020

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et de la doyenne de l'assemblée.

Mme COLLARD Danièle proclame les résultats :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité requise : 8

A obtenu Mme SCHAUFLER Jacqueline : 15 voix

Mme SCHAUFLER Jacqueline ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamée Maire et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Mme SCHAUFLER Jacqueline prend la présidence et remercie l'assemblée.

- **Délibération n°2020-08 : Institution et vie politique / Fixation du nombre d'adjoints au maire**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-1 et L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maximum,

Considérant que la commune disposait, à ce jour de 2 adjoints,

Le conseil municipal,

Considérant que certaines tâches et projets nécessitent un investissement en temps et en personne,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le nombre d'adjoints au maire à deux.

- **Délibération n°2020-09 : Institution et vie politique / Élection des adjoints au maire**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Vu la délibération n°2020-08 du 21 mars 2020, fixant le nombre d'adjoints à deux,

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et

DEPARTEMENT SEINE ET MARNE / COMMUNE DE LA CELLE SUR MORIN 77515
Conseil Municipal du Mardi 26 mai 2020

l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Mme SCHAUFLER Jacqueline demande alors aux candidats de déposer leurs listes.

Mme le Maire constate le dépôt d'une seule liste.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0

- suffrages exprimés : 15

- majorité requise : 8

A obtenu :

- Liste de M. DUMEE Alain : 15 voix

La liste de M. DUMEE Alain ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : M. DUMEE Alain, Mme PEREIRA Sylvie.

- **Lecture de la Charte de l'élu local**

Madame le Maire a donné lecture de la Charte de l'élu local qui précise les principes déontologiques qui doivent être respectés par les conseillers élus au suffrage universel dans l'exercice de leur mandat.

- **Délégué suppléant à la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Maire est élu en tant que titulaire de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie et M. BOUCHASSON Dominique est désigné suppléant selon les dispositions qui s'appliquent au remplacement des conseillers communautaires (art. L 273-10 du code électoral pour les communes de 1 000 habitants et plus).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Ont signé au registre les membres présents.

PUBLIE LE 28 MAI 2020.